

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisifolia*), est une plante exotique envahissante dont le pollen est fortement allergisant et qui est apparue pour la première fois en France à la fin du XIXe siècle. D'autres variétés d'ambrosies se propagent également fortement en France telles que l'ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*) ou encore l'ambrosie à épis grêles (*Ambrosia psilostachya*).

Ces plantes exotiques envahissantes, peu exigeantes, se développent sur tout type de sols et en particulier les terrains nus ou peu couverts tels que les parcelles cultivées, les bords de route, les zones de travaux, les parcs et jardins, mais aussi les bords de rivières.

Le pollen d'ambrosie provoque d'importantes réactions allergiques chez les personnes sensibles, qui se manifestent par des rhinites sévères associées dans certains cas à des conjonctivites et à des troubles cutanés de type urticaire et eczéma. Quelques grains de pollens d'ambrosie dans l'air suffisent pour provoquer des symptômes chez les personnes sensibles, sachant que chaque pied d'ambrosie produit des millions de grains de pollen chaque année et également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes.

L'ambrosie est également problématique pour le monde agricole où elle peut envahir des parcelles entières si elle n'est pas gérée à temps.

A partir de juin, les plantes sont facilement reconnaissables. Pouvant mesurer de 20 cm à 2 m de hauteur, l'ambrosie à feuilles d'armoise a ses feuilles vertes des deux côtés (et non blanches à l'envers comme c'est le cas pour l'armoise commune avec laquelle on peut la confondre) et n'a pas d'odeur particulière quand on les froisse. Les fleurs, situées en épis au bout des tiges sont petites et jaune verdâtre.

Afin de limiter l'émission de pollen allergisant et de graines, la destruction des plants d'ambrosie doit donc absolument intervenir avant sa floraison qui a lieu vers la mi-juillet. Le mode de destruction doit être adapté à la quantité de plants présents ainsi qu'à la nature de la parcelle.

Etant donné les enjeux de santé publique, un plan national de lutte a été mis en place en 2017 afin de coordonner des actions de lutte. En Nouvelle Aquitaine c'est la FREDON Poitou-Charentes qui a été chargée de cette coordination par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Notre commune a décidé de s'impliquer dans la lutte contre l'ambrosie en nommant deux référent(s) communaux qui sont Mme Dominique LICAUD ET M. Loïc BOULANGER.

Plus d'informations sur www.ambrosie.info

Contact : Aude MATHIOT, FREDON Poitou Charentes - aude.mathiot@fredonpc.fr - 07.71.15.57.46

Agir avec la plateforme Signalement Ambrosie

Il s'agit d'un dispositif participatif permettant à chacun d'identifier des plants d'ambrosie et de les signaler. Composé d'un site internet, d'une application mobile, d'une ligne téléphonique ou encore d'un email dédié, la plateforme Signalement Ambrosie permet de réaliser des signalements de la plante par différents canaux. Votre signalement est alors transmis à la commune concernée, qui contactera le propriétaire de la parcelle concernée.

Allez sur la [plateforme SIGNALEMENT AMBROSIE](#)